

DOSSIER DE PRESSE

Janvier 2016

La CARSAT, la MSA, le RSI du Nord Pas-de-Calais et de la Picardie s'engagent à définir une politique régionale globale du bien vieillir et développer une offre de service ambitieuse au bénéfice de leurs ressortissants.

- 1-La convention régionale de partenariat sur le bien vieillir**
- 2-Présentation des organismes de sécurité sociale et chiffres clés**
- 3- Présentation des partenaires opérant dans le cadre du bien vieillir**

Contact presse :

Valerie LEBECQ

Téléphone : 03.28.14 .00.52/ 06.09.86.18.68

Courriel : valerie.lebecq@npdc.rsi.fr



Le 11 janvier 2016 dans les locaux de la MSA d'Arras, en présence des représentants nationaux des trois régimes de protection sociale aura lieu la signature par les présidents et directeurs des Caisses régionales d'une convention de partenariat sur le bien vieillir

A l'instar de leur Caisse Nationale, les caisses régionales coopèrent depuis plusieurs années, directement ou au travers de structures qu'elles ont créées et ou auxquelles elles participent, au service de leurs assurés avançant en âge.

Par ces partenariats, les organismes s'efforcent de leur offrir, de façon la plus homogène possible, un ensemble de services de prévention et d'accompagnement du vieillissement et de maintien à domicile de la personne âgée, préservant le plus longtemps possible, dans le meilleur environnement, son autonomie et sa qualité de vie.

La Caisse d'Assurance Retraite et de Santé au Travail (CARSAT), les caisses de Mutualité Sociale Agricole (MSA) Nord Pas-de-Calais et Picardie et les Caisses du Régime Social des Indépendants (RSI) Nord Pas-de-Calais et Picardie s'engagent à coopérer et se concerter pour :

- Définir une politique de prévention de la perte de l'autonomie articulée autour du repérage des retraités fragiles ;
- Définir et mettre en œuvre des dispositifs de prévention collective s'adressant à l'ensemble de leurs ressortissants retraités ;
- Articuler leur offre d'action sociale en direction des retraités, afin d'assurer l'accompagnement le plus homogène possible pour l'ensemble des ressortissants âgés.

Dans ce cadre, **les organismes s'engagent** à élaborer, conduire et suivre un plan d'actions pluriannuel inter régime régional du bien vieillir dans l'autonomie, et à rendre compte à leur conseil d'administration.

Parallèlement à la signature de cette convention axée sur le bien vieillir, les organismes de sécurité sociale officialiseront **leur partenariat opérationnel** par la signature d'une convention portant sur le développement d'une offre de service commune sur des thématiques telles que la prévention des risques professionnels et la désinsertion professionnelle, la coordination sur le traitement des dossiers de retraite des poly pensionnés, une information commune sur les droits retraite, le repérage des publics fragilisés afin de mener des actions collectives communes.



Présentation de la CARSAT Nord Pas-de-Calais et Picardie

La Caisse d'Assurance Retraite et de Santé au Travail (CARSAT) Nord-Picardie est un organisme de Sécurité sociale, en charge de trois grandes missions :

- la préparation et le paiement de la retraite des salariés du régime général,
- la prévention et la tarification des risques professionnels,
- l'aide et l'accompagnement des assurés en difficulté.

A ce titre, elle est l'interlocuteur privilégié des salariés et des entreprises tout au long de la vie professionnelle, et au moment de la retraite.

Dans le cadre de sa mission d'accompagnement des retraités à chaque moment de leur vie, la CARSAT Nord-Picardie développe une politique d'action sociale axée sur la prévention de la perte d'autonomie.

Cette politique de prévention s'articule autour de 3 niveaux :

- une offre de prévention primaire centrée sur l'information et le conseil, à l'attention de l'ensemble des retraités ;
- une offre d'actions et d'ateliers collectifs de prévention organisés à destination des personnes retraitées confrontées à des premières difficultés ;
- une offre de prise en charge du maintien à domicile à partir d'une évaluation globale des besoins. L'offre se traduit par la mise en place d'un plan d'action personnalisé comportant des aides diverses destinées à un public fragilisé, mais autonome.

Les chiffres clés 2014 :

- 9,6 milliards d'euros pour le paiement des retraites
- 169 000 assurés reçus dans les services de proximité
- 473 450 appels traités
- 25 agences retraite, 121 points d'accueil retraite et 20 sites de service social
- 171 appels à projets subventionnés pour un montant de plus d'1,8 million d'euros
- **857 000 euros de subventions pour les projets et actions** menés en faveur de la préservation de l'autonomie et du lien social
- 10 783 interventions en entreprise
- 172 454 notifications de taux AT

Nombre de bénéficiaires de la CARSAT:



- 1,2 million de retraités
- 3 680 bénéficiaires de l'allocation amiante
- 48 878 bénéficiaires d'un accompagnement individuel du Service social
- 23 628 bénéficiaires d'une aide à domicile
- 126 989 entreprises gérées

Les modalités de contact :

Pour les assurés

Pour les informations d'ordre général et les accès à nos services en ligne :

- ▶ Pour toute question sur la retraite ou pour s'informer sur sa carrière :
www.lassuranceretraite.fr
 Ou par téléphone : 3960*
 (ou 09 71 10 3960 depuis une box, un mobile ou l'étranger)
 Serveur vocal 24h/24 et 7J/7
- ▶ Pour le service social : [3646](tel:3646)*
 (ou 0 811 70 3646 depuis une box, un mobile ou l'étranger).

Pour bien vivre sa retraite :

- ▶ Facebook - Les bons plans d'Hector



Présence - Le magazine retraite de la Carsat Nord-Picardie : www.presence-carsat.info

Présentation des MSA du Nord Pas-de-Calais et de Picardie



Les MSA Nord Pas-de-Calais et de la Picardie sont des organismes privés qui gèrent de façon globale la Protection Sociale obligatoire des Salariés et des Non Salariés Agricoles (ainsi que de leurs ayants-droits) et des Retraités.

Dans le cadre de son guichet unique, elles procèdent au recouvrement des cotisations et au versement des prestations Santé, Famille et Retraite et s'inscrivent dans la mise en œuvre des politiques publiques.

Elles assurent également les missions de Santé Sécurité au travail et de Prévention des Risques Professionnels.

La proximité, la solidarité et la responsabilité sont les bases de fonctionnement avec des valeurs mutualistes.

Les MSA disposent d'un vaste réseau d'élus directement élus par les assurés et présent sur l'ensemble du territoire.

Par ailleurs, elles mènent une politique active d'Action Sanitaire et Sociale à destination de la population rurale et œuvrent selon cinq axes principaux : l'enfance et la famille, les jeunes, les personnes en difficultés socio-économiques, les personnes en situation de handicap, **les personnes âgées**.

A destination des personnes retraitées et âgées, l'action de la MSA se traduit sous forme :

- de subvention pour l'emploi d'aides ménagères, l'adaptation du logement
- d'actions collectives destinées à rompre l'isolement et à s'inscrire dans des actions permettant de préserver l'autonomie
- des actions d'animation des territoires avec la conclusion de chartes territoriales des aînés ou d'action de développement local social en partenariat avec les collectivités territoriales, le monde associatif et les autres régimes de protection sociale.

Les chiffres clés 2014 MSA Nord Pas-de-Calais:

- 994 millions d'€ de prestations versées
- 443 millions d'€ de cotisations émises
- 494 millions d'€ versés au titre de retraite de base
- 23,7 millions d'€ versés aux non-salariés bénéficiant de la retraite complémentaire obligatoire
- 3,8 millions d'€ versés sous forme d'aides financières individuelles ou collectives en Action Sanitaire et Sociale
- 387 millions € versés au titres des prestations santé (maladie, hospitalisation, CMU-C)
- 73 millions d'€ versés au titre des prestations famille, logement et handicap

Nombre de bénéficiaires MSA Nord Pas-de-Calais:



- 221 028 ressortissants et ayant-droits : 144 709 au titre des salariés et 76 319 au titre des non-salariés
- 15 168 chefs d'exploitation
- 1 658 conjoints collaborateurs
- 32 778 salariés et 6 828 employeurs
- 7 680 élèves de l'enseignement agricole
- 148 126 retraités dont 50 706 bénéficient de la retraite complémentaire
- 120 893 personnes protégées en maladie
- 8 841 familles allocataires
- 19 330 enfants à charge des familles

Les contacts :

- ▶ 10 espaces d'accueil dans le Nord Pas-de-Calais
- ▶ 03.2000.2000
- ▶ MSA Nord-Pas de Calais CS 36 500 LILLE CEDEX 9 59716
- ▶ www.msa59-62.fr

Les chiffres clés 2014 de la MSA Picardie :

- Montant des prestations versées : 806,5 millions d'euros
- Montant du fonds de solidarité de la crise agricole : 2 millions d'euros
- Dépenses au titre de l'Action Sanitaire et Sociale : 4,5 millions d'euros

Nombre de bénéficiaires de la MSA Picardie:

- 108 437 bénéficiaires de soins
- 110 095 personnes protégées en maladie
- 3 038 bénéficiaires de la CMU-C
- 11 052 familles allocataires
- 18 103 enfants à charge
- 152 796 nombre de retraités
- 14 406 chefs d'exploitation
- 6 300 bénéficiaires de prestations action sanitaire et sociale

Les modalités de contact :

- ▶ 13 espaces accueil en Picardie
- ▶ 03 22 80 60 02
- ▶ www.msa-picardie.fr

Présentation des RSI Nord Pas-de-Calais et de Picardie



Le **Régime Social des Indépendants**, créé en 2006, est un organisme de sécurité sociale en charge de la **protection sociale des travailleurs indépendants artisans, industriels, commerçants**.

A ce titre, il verse les prestations santé, CMU-C, maternité, les indemnités journalières, la retraite de base et la retraite complémentaire, les prestations invalidité et décès.

Les Caisses RSI du Nord Pas-de-Calais et Picardie assurent la protection sociale des assurés actifs commerçants, industriels et artisans, auxquels s'ajoutent leurs ayants droits en matière de prestations santé, et les retraités. Elle déploie également une politique de prévention santé et risques professionnels et vient en soutien aux assurés et aux entreprises en difficulté par son fonds d'action sociale.

Depuis le 1^{er} janvier 2008, le Régime Social des Indépendants exerce la mission **d'interlocuteur social unique** pour le recouvrement des cotisations, auprès des indépendants actifs artisans et commerçants, en coopération avec le réseau des URSSAF.

Le RSI conseille et accompagne le chef d'entreprise au moment de la création de l'entreprise, tout au long de son activité mais aussi de sa retraite.

L'aide aux retraités se traduit par la prise en charge possible des frais d'aide-ménagère à domicile pour les personnes en perte d'autonomie, les aides au chauffage, l'amélioration à l'habitat, le portage des repas.

Les chiffres clés 2014 RSI Nord Pas-de-Calais :

- Retraite de base : 358 328 333 €
- Retraite complémentaire : 75 218 321 €
- Invalidité : 11 849 535 €
- Décès : 1 401 420 €
- Action sanitaire et sociale actifs et retraités : 5 191 646 €
- Santé : 200 603 723 €

Nombre de bénéficiaires RSI Nord Pas-de-Calais :

- 90 103 cotisants artisans et commerçants, dont 33 518 auto entrepreneurs,
- 2183 conjoints collaborateurs,
- 99 518 retraités
- 2500 retraités actifs

Les modalités de contacts RSI Nord Pas-de-Calais :

- ▶ 3648 pour les prestations et services, 3698 pour les cotisations
- ▶ Un accueil sur Lille et Arras (consulter le site www.rsi.fr page régionale)



Les chiffres clés 2014 RSI Picardie:

- Retraite de base : 193 759 745 €
- Retraite complémentaire : 46 604 212 €
- Invalidité / Décès: 7 965 488 €
- Action sanitaire et sociale actifs et retraités : 1 603 180 €
- Santé : 97 935 738 €

Nombre de bénéficiaires RSI Picardie:

- 44022 cotisants artisans et commerçants, dont 17220 auto entrepreneurs,
- 1614 conjoints collaborateurs,
- 52255 retraités
- 1492 retraités actifs
-

Les modalités de contact RSI Picardie :

- ▶ 3648 pour les prestations et services, 3698 pour les cotisations
- ▶ Un accueil sur Amiens, St Quentin et Nogent sur Oise (consulter le site www.rsi.fr page régionale)

Les partenaires opérant dans le cadre du bienvieillir :

- ▶ Le Dispositif inter-régimes d'évaluation et de prévention (DIREVP)



Les organismes de protection sociale CARSAT, MSA, RSI, Carmi (régime minier) du Nord Pas-de-Calais et Picardie ont créé en 2011 un **Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale**.

Ce Groupement, appelé « Dispositif Inter-Régimes d'Evaluation et de Prévention » (DIREVP), de droit privé à but non lucratif, a la charge de mettre en œuvre des **actions coordonnées entre les différents régimes en matière de préservation de l'autonomie et de maintien à domicile des personnes âgées**.

Le DIREVP est un dispositif d'évaluation pour répondre aux besoins des personnes retraitées qui souhaitent rester chez elles le plus longtemps possible dans les meilleures conditions possibles. Sur demande des organismes, des professionnels du DIREVP se déplacent au domicile des personnes retraitées, identifient le besoin et proposent un plan d'accompagnement (aide ménagères, aménagement de l'habitat, aide au maintien de la vie sociale...)

Lors de ces visites à domicile les professionnels du DIREVP dispensent conseils et recommandations personnalisés en matière de prévention à domicile sur les thématiques du Bien vieillir.

Quelques chiffres au 30 novembre 2015 :

- 343 personnes retraitées ont bénéficié d'une ou plusieurs orientations sociales sur l'ensemble du territoire Nord Pas-de-Calais et Picardie
- 15 004 entretiens d'évaluation et de prévention ont été réalisés

Les partenaires avec lesquels le DIREVP se coordonne : centres médico-psychologique, médecins traitants, caisses de retraite, centre communal d'action sociale, services d'aide à domicile, réseaux de soins, les maisons pour l'autonomie et l'intégration des malades d'Alzheimer (MAIA), centre local d'information et de coordination (CLIC), la famille, les services sociaux....

► L'ASPAS et l'APSAS : deux associations œuvrant dans le cadre du bien vieillir



L'ASPAS Nord Pas-de-Calais (Association pour la Santé des Personnes et l'Autonomie des Seniors) et l'APSAS (Association Picarde pour la Santé et l'Autonomie des Seniors) sont deux associations créées en partenariat par les MSA, la CARSAT, les RSI la CARMI pour l'APSAS (régime des mines du Nord Pas-de-Calais).

Elles proposent toutes deux la participation à différents ateliers. Les ateliers sont ouverts aux personnes à partir de 50 ans (APSAS) ou 55 ans(ASPAS), quel que soit le régime de protection sociale.

Les actions :

- **Les ateliers du Bien Vieillir** pour apprendre à préserver sa santé et maintenir sa qualité de vie. L'atelier est organisé en 7 séances de 3 heures ludiques et conviviales
- **Les Ateliers « En Route avec les Seniors » ou « seniors au volant » 4 séances de 2 heures (ASPAS) ou 7 séances (APSAS) sur la prévention routière** pour se réapproprier les règles de conduite, la nouvelle législation sur le code de la route, et faire le point sur sa conduite
- **Les Ateliers « Nutrition Santé Seniors »** Pour s'informer sur les effets de l'alimentation dans le « bien vieillir », prendre conscience de ses comportements alimentaires, et favoriser un bien être durable. 9 séances de 2 heures
- **Les ateliers « PEPS-Eurêka » (ASPAS et APSAS)** 11 ou 15 séances pour apprendre le fonctionnement de sa mémoire et l'améliorer
- **Les ateliers Destination Mouvement (ASPAS, APSAS), 12 séances d'1 heure pour prévenir les chutes, maintenir une autonomie motrice et lutter contre l'isolement**
- **Les ateliers thématiques "à la carte" de l'APSAS nutrition, sommeil, mémoire et sécurité** : 1 atelier = 1 thème = 1 séance

Quelques chiffres 2015 pour les deux associations :

- 157 Cycles d'ateliers
- 7 conférences
- 20 réunions d'informations
- 54 ateliers à la carte
- 29 Interventions diverses et forums
- 1 364 animations
- 1 908 participants cycles
- 1 494 participants aux réunions ponctuelles

Contacts :

ASPAS pour le Nord ou le Pas de Calais :

- ▶ Site internet : <http://aspas.fr/>
- ▶ messagerie : sur le site internet - via le pavé "contactez nous"
- ▶ messagerie : contact@aspas.fr



- ▶ Téléphone : 03 21 24 61 28

APSAS pour l'Aisne, l'Oise ou la Somme :

- ▶ Téléphone : 03 22 82 62 23
- ▶ Messagerie : association.apsas@gmail.com
- ▶ Site internet : <http://www.apsas-picardie.fr/>